



Changement de garde, impossibilité d'accéder à mes biens

Par **Christof337**, le **02/01/2011** à **20:01**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir en quelle mesure ma mère est en droit de conserver l'intégralité de mes affaires chez elle, contre mon gré, sans me permettre d'y rentrer les récupérer, alors que je suis majeur.

Permettez que je vous résume la situation :

Après un récent litige d'importance (mon beau père frappant mon frère mineur (plainte à la gendarmerie à l'appui)), ma mère m'a dit de ne plus revenir à la maison. Cela étant dit, je suis allé chez mon père sans affaires (vestimentaires, cours, ou nécessaire de toilette, tout ce que je possède étant chez ma mère).

Après trois jours, lorsque mon père ramène mon frère chez ma mère (garde alternée), je l'accompagne dans le but de récupérer mes affaires.

Ma mère ne me permet pas de rentrer, et me demande si je souhaite revenir. Je lui annonce que je refuse.

Elle refuse alors que je récupère mes affaires, qu'elles soient vitales pour mon travail ou mes études ne l'intéressant pas, tant que je n'aurais pas écrit un certain papier. En effet, elle entama alors un chantage à proprement parler, qui m'incitait à rédiger un document précisant que je renoncerais à la pension (ainsi qu'un changement d'adresse officiel et en bonne et due forme). Sur ce, elle rentre et referme la porte, après m'avoir pris la clé.

Je vous laisse imaginer à quel point la situation est compliquée pour moi, qui n'ait concrètement plus aucune affaire, à quelques semaines de mes partiels semestriels (études). C'est donc en toute humilité que je me permets de vous demander dans quelle mesure elle peut m'interdire de revenir sans me permettre d'avoir accès à l'ensemble de mes propriétés. Et dans le cas contraire, quels sont mes moyens d'actions possibles pour récupérer mes affaires.

Dans l'attente d'une réponse, et en vous remerciant, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées ainsi que mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année.